

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 avril 2015
Délibération n°15/2-27

OBJET **DECLASSEMENT DE PORTIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
(Deux-Canons / Sainte-Clotilde)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 15/2-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le projet de déclassement du domaine public communal des tronçons de voies de surfaces respectives 61 m², 105 m², 39 m² et 49 m² environ, conformément au plan annexé.

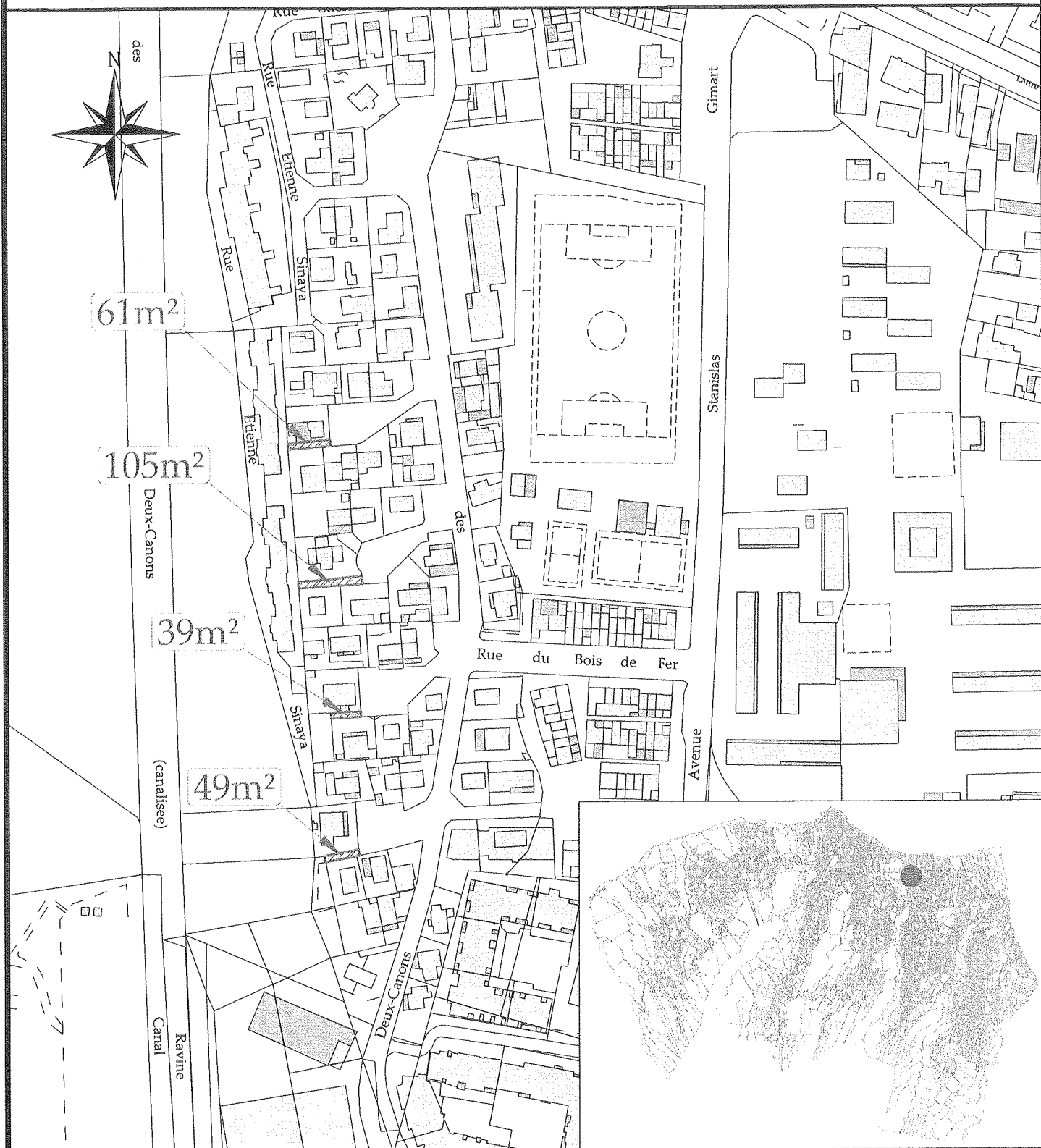
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15227-1B-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015


Gilbert ANNETTE

PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/2500



Quartier : Ste Clotilde

DECLASSEMENTS PARTIELS

DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15227-2-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

$S = 61\text{m}^2 - 105\text{m}^2 - 39\text{m}^2 - 49\text{m}^2$